

# Le logement inter-générationnel



L'un offre le gîte, l'autre, au-delà de sa présence, rend quelques services, sans tomber dans l'aide à domicile. Cette rencontre est souvent organisée par une association, à laquelle vous devez adhérer, qui met en relation les deux parties et définit un code de cohabitation.

Le loyer est modéré en fonction des services, voire gratuit.

[www.lisrhonealpes.org](http://www.lisrhonealpes.org)

## Organismes favorisant ce mode de logement :

- Le pari solidaire de Lyon : [www.leparisolidairelyon.org](http://www.leparisolidairelyon.org)  
Propose des chambres pour étudiants chez des personnes âgées.
- Services Inter-générationnelles ESDES à l'université catholique de Lyon : 06 81 14 82 65, [www.esdes-intergenerations.net](http://www.esdes-intergenerations.net)
- Domicile Inter Générations Isérois : 04 76 03 24 18, [www.digi38.org](http://www.digi38.org)
- Cohabitions en Drôme/Ardèche (Réseau Aider) : 04 75 40 99 24, [www.aider-initiatives.fr](http://www.aider-initiatives.fr)  
Mise en relation milieu rural/urbain tous publics
- 1 toit 2 générations - Régie Coup de Pouce en Savoie et Haute-Savoie : 04 79 62 61 13, [www.1toit2generations.com](http://www.1toit2generations.com)
- Habitat & humanisme pour personnes en difficultés : [www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)  
Pour les familles monoparentales, personnes isolées, jeunes et personnes âgées en situation précaire et instable. Il existe une antenne dans chaque département.

## Un problème ? Connaître ses droits...



L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) vous conseille sur toutes les questions concernant le logement (lieux d'accueil dans chaque département) : [www.anil.org](http://www.anil.org)

Si vous estimez avoir fait l'objet de discrimination à la location, n'hésitez pas à contacter « Le défenseur des droits » : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr) (rubrique Lutte contre les discriminations)

## En SAVOIR plus...

### Vous souhaitez rencontrer un professionnel pour vous aider dans votre recherche d'informations ?

Le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) et l'ensemble des Bureaux et Points Information Jeunesse en Rhône-Alpes vous accueillent.

Nos lieux d'accueil **près de chez vous** en ligne sur notre site web !

### + d'infos, les rendez-vous du CRIJ « LOG' IN LYON »

Rencontres entre propriétaires, locataires et colataires lors des Kfés Coloc, un point web CAF, l'ensemble de nos informations et offres pour votre recherche de logement.

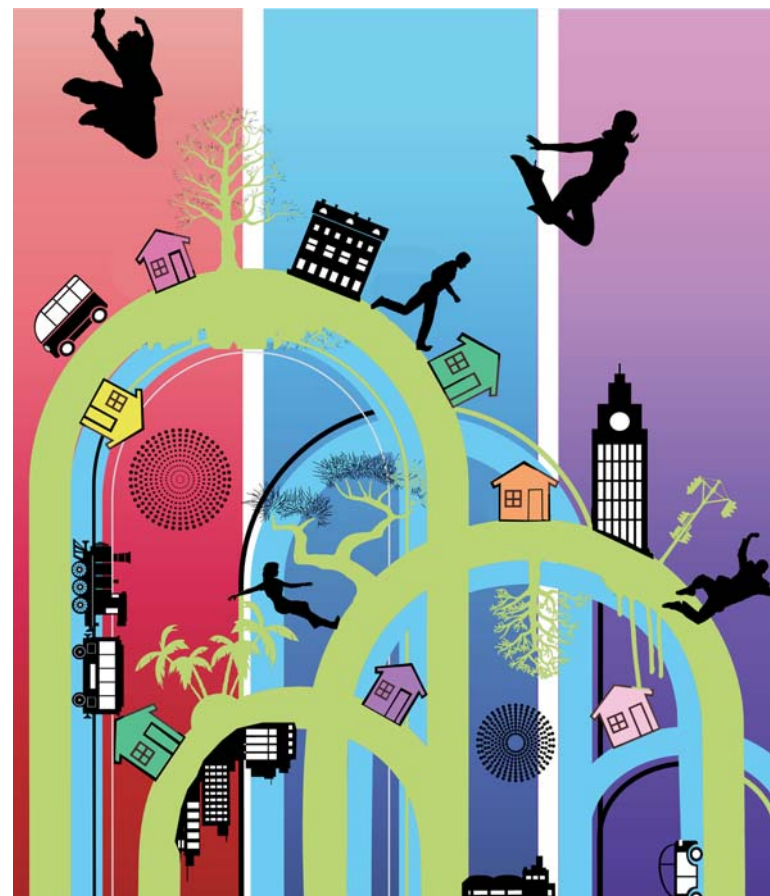


Pour approfondir votre recherche, n'hésitez pas à consulter les fiches du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) au sein des lieux d'accueil IJ.

Sans oublier, nos dépliants concernant la thématique logement,

collection « Zoom sur » :

- Rechercher un logement
- Les aides au logement, ainsi que les plans de la ville de Grenoble et Lyon.



partager un logement

INFORMATION JEUNESSE

**CRIJ**  
RHÔNE-ALPES

[www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)

66 cours Charlemagne  
69002 Lyon  
Tél 04 72 77 00 66



Année 2012



**CRIJ**

L'information jeunesse en RHÔNE-ALPES

# Chez l'habitant

Il s'agit souvent d'une chambre meublée à l'intérieur du logement du propriétaire.

## Les avantages

- La rapidité de l'installation (pas d'ouverture de comptes, pas de déménagement...).
- Le bail peut être réduit à 9 mois pour un étudiant.
- L'accès à des avantages supplémentaires liés au confort du logement (accès Wifi, lave-linge mis à disposition, etc.).
- La convivialité (ne pas être seul, découvrir la ville, échange de cours de langues, etc.).

## Le principal inconvénient

Vous n'êtes pas « seul chez vous ». L'organisation de fêtes ou invitations d'amis doivent se négocier ou sont interdites.

## A savoir !

- La chambre doit avoir une superficie minimale de 9m².
- Vous avez accès à des sanitaires et bains qui peuvent être communs ainsi qu'une cuisine.
- Les prix sont fixés librement et se situent (à titre indicatif) entre 250 et 400€. Ce tarif correspond à un forfait incluant loyer, charges, taxe d'habitation et consommations (eau, chauffage, électricité, etc.). Vous pouvez bénéficier des aides de la CAF (+ d'infos, consultez notre dépliant « Les aides au logement »).
- Dans tous les cas, un contrat de location (bail) doit être signé et il doit mentionner les caractéristiques de la location.

# La colocation

Basée sur le partage (logement et charges financières), c'est la solution idéale pour les petits budgets et les séjours courts (stage).

## Les points importants

Au-delà de 2 colocataires, certains propriétaires sont parfois frileux. À vous de les rassurer ! Il vous faudra « choisir » ou « être retenus » par vos colocs ! Il est important de définir vos priorités (lieu du logement, convivialité, ambiance internationale, studieuse, etc.). Dès le départ, il est important de définir des règles de fonctionnement : gestion des dépenses communes, utilisation et règles d'entretien des parties collectives, répartition des factures, dégradations éventuelles... >>> *Pourquoi ne pas écrire un règlement intérieur ?*

## Quelques sites web...

[www.appartager.com](http://www.appartager.com), [www.colocation.fr](http://www.colocation.fr), [www.colocationfrance.fr](http://www.colocationfrance.fr), [www.e-cogis.com](http://www.e-cogis.com), [www.kel-coloc.com](http://www.kel-coloc.com), [www.portail-colocation.com](http://www.portail-colocation.com), [www.recherche-colocation.fr](http://www.recherche-colocation.fr)

Notez que la plupart sont payants.

Certains sites web non spécialisés proposent également des offres tels que [www.vivastreet.fr](http://www.vivastreet.fr), [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr), etc.

N'oubliez pas également les petites annonces sur les campus, dans les commerces du quartier dans lequel vous souhaiteriez habiter !

## La clause de solidarité : à connaître !

En cas de contrat de location unique tous les colocataires sont signataires et donc solidaires les uns envers les autres. Si l'un ne peut plus payer sa part, les autres doivent la totalité du loyer au propriétaire.

## Attention...

### Un logement contre services

Des propriétaires proposent parfois des chambres contre services : ménage, garde d'enfants, cours particuliers, temps de présence auprès d'une personne âgée ou handicapée... Il est impératif de bien faire préciser et écrire la nature des services. Méfiez-vous du travail non déclaré ou des propositions d'ordre sexuel.

## Colocation et sous-location

### À ne pas confondre !

Sous-louer un logement n'est possible qu'avec l'accord écrit du bailleur (propriétaire) ce qui est rarement le cas. Vous ne pouvez pas bénéficier d'aides au logement. Pour tout savoir concernant la sous-location :

[www.souslouer.com](http://www.souslouer.com)

## Bon plan !

[www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)

La plupart des Bureaux et Points Information Jeunesse proposent différents outils pour mettre en relation des jeunes qui proposent ou recherchent une colocation (sites dédiés, annuaires des colocs, cafés coloc...).

N'hésitez pas à vous adresser au BIJ/PIJ le plus proche de chez vous !

